



## « ACT Hors les Murs » 2016

### **Projet :**

Accompagnement sur les lieux de logis (Hébergement insertion ou urgence, logement adapté, chez un tiers) de personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins.

L'objet du projet est de développer un accompagnement sur les lieux de logis de personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins relevant du cahier des charges du dispositif « ACT ».

### **Objectifs :**

Le dispositif ACT « Hors les murs » propose un accompagnement global et coordination médico-sociale auprès des bénéficiaires et donc, une prise en compte globale de leur situation et de leurs besoins.

Les objectifs principaux sont l'accès aux soins et leur maintien. Aussi il s'agit d'amener les bénéficiaires vers les services de droits commun.

Faire bénéficier à des personnes qui ne sont pas « loger » par les ACT de bénéficier de l'accompagnement psychosocial, de l'ETP, des activités de groupes proposés par les ACT. Les ACT fonctionnant ainsi comme « un ACT accueil de jour »

Le dispositif « ACT Hors les Murs » est rattaché aux ACT «Oppelia – Le Thianty »

### **Public :**

Les personnes visées ne nécessitent pas une hospitalisation, mais présentent une nécessité d'accompagnement à l'autonomie pour l'accès aux soins et à la santé spécifique à la maladie chronique.

Eviter que la situation de santé ne se dégrade du fait qu'ils soient dans un dispositif qui ne prend pas ou peu l'accompagnement à la santé, dans l'attente d'une éventuelle admission en ACT ou pour éviter le passage par les ACT. Exemple : Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asiles de la FOL à Rumilly, ou personnes accueillies sur les CHRS et/ou hébergement d'Urgence.

Cela peut aussi concerner les personnes bénéficiant d'un domicile, mais étant en voie d'expulsion.

### **Mission :**

Lutter contre l'isolement en allant vers.

Eviter les ruptures de soins ou enclencher des soins dans les moments de vulnérabilité de la vie.  
Voire dans les situations d'urgence.

Favoriser la compréhension et la gestion de la maladie, d'accompagner l'observance thérapeutique.

Eviter les hospitalisations à répétition

Apporter une aide pour l'accès aux droits sociaux

Soutenir la personne dans l'élaboration de son projet de vie.

### ***Territoire :***

Le dispositif est ouvert aux personnes étant sur le département de la Haute Savoie

### ***Encadrement :***

Le dispositif « ACT Hors les Murs » est assuré par deux salariés

- 1 travailleur social / coordinateur social à 0,30 ETP (CESF, AS...)
- 1 Infirmière/ coordinatrice sociale à 0.30 ETP

Mutualisation des moyens existants sur les ACT

- Médecin coordinateur
- Direction
- Personnel administratif

Le coordonnateur social de l'ACT « Hors les murs » :

La coordination est garante de la subsidiarité du dispositif. Ainsi, le coordonnateur veille à ce que les prestations prises en charge répondent aux besoins en urgence, dans l'attente éventuelle de récupération de droits, d'un accord de prises en charge auxquelles ces droits donnent accès, ou lorsque tous les autres droits à prise en charge sont épuisés.

### ***Orientation/ prescription. :***

La demande est présentée par le patient, un service social, d'hébergement ou médical (Pass, SIAO, PMS de secteur, Opérateur de dispositifs d'hébergement, service social des hôpitaux...) auprès du coordonnateur du dispositif qui s'assure de la pertinence de la demande.

### ***Participation des usagers du dispositif :***

Les usagers font partie intégrante de la vie des ACT et peuvent participer à la vie de la structure au travers le CVS et bénéficient de l'ensemble des droits liés à la loi 2002-2

Financier

Les usagers du dispositif « ACT Hors les murs » participent financièrement, en fonction de leurs ressources, aux prestations dont ils bénéficient.

La participation est fixée à hauteur de 10% du forfait hospitalier lorsque la personne est en logement adapté autonome ou en voie d'expulsion.

**Budget :**

<b>DEPENSES</b>	
<b>Achats fournitures</b>	
Fournitures administratives	150,00 €
carburant	500,00 €
petit matériel	200,00 €
pharmacie/fournitures médicales	600,00 €
<b>Services extérieurs</b>	
Assurances	100,00 €
<b>Autres services extérieurs</b>	
Téléphone	600,00 €
Frais postaux	100,00 €
Frais de déplacement	3 500,00 €
Mission / réception	500,00 €
Divers	86,00 €
<b>Salaires et Charges</b>	
Coordinateur/ travailleur social	6 540,00 €
Infirmière	6 540,00 €
Charges sociales	7 584,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 000,00 €</b>